

1^{ÈRE} SESSION 2022 DE RECENSEMENT DES PARCELLES A TRANSMETTRE

Comme chaque année en juin, l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly (APVA) rencontre les agriculteurs qui souhaitent céder leur foncier afin d'insérer celui-ci dans la base de données de SIG Agly (outil collaboratif du foncier agricole disponible sur la Vallée de l'Agly).

Un service gratuit pour anticiper la transmission et favoriser l'installation agricole

Géré par l'APVA, SIG Agly permet de mettre en relation des cédants avec des porteurs de projet en recherche de foncier pour s'installer ou conforter leur exploitation.

Après deux ans de fonctionnement, 154 agriculteurs ont leur foncier enregistré dans la base de données. Il s'agit pour l'essentiel de vigneronnes souhaitant prendre leur retraite et céder leur foncier à court ou moyen terme.

Parallèlement, l'association reçoit des demandes de recherche de foncier tout au long de l'année (15 demandes en 2021) notamment par l'intermédiaire du site internet public www.sigagly.fr. Le travail de l'animatrice de l'APVA est alors de trouver les parcelles correspondantes au souhait du porteur de projet, de vérifier avec le propriétaire si les parcelles sont toujours disponibles et lui demander son accord pour communiquer au porteur de projet les coordonnées de celui-ci.

Permanence en caves coopératives

Afin d'alléger le travail des caves coopératives qui peuvent, elles aussi, enregistrer le foncier dans la base de données, il est prévu que l'APVA fasse des permanences au mois de juin dans chacune des caves coopératives du territoire. Si vous souhaitez céder votre foncier, c'est donc la bonne période pour en parler à votre cave coopérative et à la Fédération des Vignerons Indépendants !

Portage foncier

Depuis mai 2022, le dispositif de portage foncier de la Foncière Agricole d'Occitanie est opérationnel. Il permet de soutenir les agriculteurs souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques.

L'objectif de la foncière est de réaliser les premiers portages (pour une durée de 4 à 9 ans) d'ici la fin de l'année 2022.

Si ce dispositif est une bonne nouvelle pour les porteurs de projet qui pourront s'installer de manière plus sécurisée en limitant leur endettement les premières années, il l'est aussi pour les cédants qui bénéficieront d'un marché foncier plus dynamique leur permettant de partir en retraite à un âge décent. Espérons que les premiers portages de ce dispositif innovant soient issus du foncier présent dans SIG Agly !

Renseignements

Association du Pays de la Vallée de l'Agly
04 68 53 39 48 | www.sigagly.fr
viticulture@valleedelagly.fr

